



## Caisse des Écoles Parisiennes

### Précarité et désintérêt



La **CFDT** a été interpellée par plusieurs agents de la restauration scolaire car leur situation complexe donne du fil à retordre aux gestionnaires des caisses des écoles.

Vous êtes agent d'une caisse des écoles, travaillez en cuisine ou satellite et avez :

- *Été reconnu en accident de service ou en maladie professionnelle*
- *La médecine statutaire préconise un reclassement*
- *Déclaré inapte à vos fonctions*
- *Reconnu RQTH par la MDPH*

**Votre employeur est dans l'obligation de vous affecter à un autre poste, voire de vous former pour vous reclasser.**

Dans les caisses des écoles, il n'en est rien. La plupart d'entre elles ne font pas l'effort de trouver le poste pour reclasser l'agent, pire, prétendent qu'il n'y en a pas.

Les agents sont alors sommés de rester chez eux durant un temps, puis reçoivent une lettre de licenciement. **C'est inacceptable !!**

L'adjoint au Maire de Paris chargé du handicap a été alerté, mais n'a pas répondu à nos sollicitations. Se désintéresse-t-il lui aussi de ces agents qui certes ne dépendent pas de la Ville de Paris mais de la caisse des écoles de leur arrondissement?

Il est temps que les maires d'arrondissement interviennent pour que ces agents (des femmes le plus souvent) ne connaissent pas une descente aux enfers.

Pour tous les usagers des caisses des écoles, les agents sont les garants d'un repas à la cantine et d'une surveillance parfois sur la prise du repas par les enfants. Ce sont aussi des sourires, de l'écoute, du soutien pour tous ces élèves qui ne peuvent pas bénéficier du repas en famille à midi.

**La CFDT demande aux maires d'arrondissement de régulariser la situation des agents en reconversion déclarés inaptes à leur fonction.**



**ADHERER A LA CFDT,  
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**